

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Le vingt mars deux mil vingt-six, à dix-huit heures cinq minutes, le Conseil Municipal, de la commune de Chapeiry, dûment convoqué, en séance ordinaire, le seize mars deux mil vingt-six, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHARLES, Maire.

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN  
EXERCICE : 15**

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
PRESENTS ET REPRESENTES :  
14**

**DELIBERATION  
RECEPTIONNEE EN  
PREFECTURE LE :**

**DELIBERATION PUBLIEE LE :**

**PRESENTS :**

AGUETTAND-PIEMONTAIS Chantal  
AGUETTAND-PIEMONTAIS Julien  
BERTHET David  
BETEND Claire  
BIBOLLET Benoît  
CHARLES François  
DALEX Jeremy  
GERMAIN Marie-Jeanne  
GURCEL Virginia  
HIERSO Georges  
LAPERRIERE Véronique  
PELLISSIER Stéphane  
REDOUX-DUMERMUTH Chantal  
COURENQ-THOMAS Julie  
**ONT DONNE PROCURATION :**  
néant  
**ABSENT(S) EXCUSE(S) :**  
COSTER Mathieu  
**SECRETAIRE DE SEANCE :**  
REDOUX-DUMERMUTH Chantal

Préfecture de la Haute-Savoie  
SGCD / Pôle accueil courrier

**02 AVR. 2026**

**ARRIVEE  
5**

### DÉLIBÉRATION N°12/2026 - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 15 membres, le nombre maximum d'adjoints est de 4 ;  
Il est proposé la création de 3 postes d'adjoints.

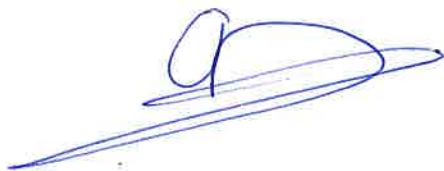
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** de fixer à 3 le nombre des adjoints au Maire de la Commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance  
Chantal REDOUX-DUMERMUTH



Le Maire  
François CHARLES



Préfecture de la Haute-Savoie  
SGCD / Pôle accueil courrier  
02 AVR. 2026  
ARRIVEE  
5